

SÉANCE DU
15/01/2021

-1-
DÉLIBÉRATION DE LA
DÉLÉGATION SPÉCIALE
RELATIVE À LA
COMMISSION DE
CONTRÔLE DES LISTES
ÉLECTORALES

Accusé Réception Préfecture
18 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL

**Délibération de la délégation spéciale
relative à la commission de contrôle
des listes électorales**

Date de convocation : 15 janvier 2021

Date d'affichage : 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : TROIS

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier à neuf heures, la Commission de contrôle des listes électorales s'est réunie à la MJC Centre social André Malraux, salle Claude Temmem, de la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, en présence de Monsieur Bernard POQUET, président de la délégation spéciale, et de Madame Françoise CARRIOT, responsable du service des élections.

Considérant que les membres de la commission de contrôle, chargée de vérifier la régularité des listes électorales, doivent être désignés après chaque renouvellement intégral du conseil municipal et que cette désignation a été prononcée par arrêté préfectoral n°1-SPB/17-12-2020 en date du 17 décembre 2020, à savoir :

- Madame Paulette CALLEBAUT née NAVEAU, déléguée titulaire du tribunal Judiciaire
- Madame Claudine CARAY née TROTTIN, déléguée suppléante du tribunal Judiciaire
- Madame Annick ZILIO née BARREAU, déléguée suppléante du tribunal Judiciaire
- Monsieur Maurice KERBAUL, délégué titulaire de l'administration
- Monsieur Christian BOUHEDEN, délégué suppléant de l'administration
- Monsieur Gilles SAPIN, membre de la délégation spéciale

Considérant que les membres de cette commission, convoqués par courrier en date du 11 janvier 2021 de Monsieur le président de la délégation spéciale, sont tous présents ;

Considérant que, pour chaque élection, il convient de veiller à la régularité de la liste électorale et statuer sur les éventuels recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), notamment relatifs aux inscriptions et radiations, sur demande ou d'office.

Considérant que la délégation spéciale remplit les fonctions du conseil municipal dans l'attente de l'élection d'un nouveau conseil municipal ;

De l'étude des listes présentées à chaque membre de la commission, il en ressort :

- 110 radiations dont 99 d'office,
- 89 inscriptions d'office ou sur demande.

Ainsi, seules quelques très rares divergences, légères et à la marge, essentiellement d'ordre d'écriture, ne remettent pas en cause la validité globale des informations. Il est convenu de rectifier ou actualiser par recoupement/rapprochement avec divers fichiers communaux et échanges avec des organismes partenaires comme, par exemple, La Poste.

Il est par ailleurs recommandé de s'appuyer sur ces nouveaux éléments lors des prochaines opérations de vote.

Cette réunion étant rendue publique, il est à signaler l'absence d'auditeurs tiers.

La commission de contrôle, après avoir déclaré conformes et régulières dans leur ensemble les listes présentées, donne avis un favorable à leur exploitation.

Signatures :

M. POQUET Bernard



M. KERBAUL Maurice



M. SAPIN Gilles

